



Collaboration interinstitutionnelle

« *Tous partenaires* »

Rapport annuel 2025

Table des matières

Table des matières	2
1. Introduction	3
2. L'année 2025 en bref	3
3. Organisation de la CII Valais	4
4. Faits marquants de l'année 2025	5
5. CII Jeunes	6
6. Formations	7
7. CII réseau	7
8. CII complexe	8
9. Conclusion	10
10. Définitions et abréviations	11

Personne de contact

Anne Beney Confortola, Chargée cantonale de la CII Valais, Tél. 027 606 73 20,
anne-francoise.beney@admin.vs.ch

Publication

Service de l'industrie, du commerce et du travail du canton du Valais (SICT)
Av. du Midi 7, 1950 Sion, sict-diha@admin.vs.ch, www.vs.ch/sict

Internet

La publication est disponible sur le site www.vs.ch/CII, à la rubrique:
Publications CII > Rapport annuel CII

Copyright

© SICT Reproduction autorisée en mentionnant la source

Pour ne pas alourdir le texte, la forme masculine, quand elle est employée pour des personnes ou des fonctions, désigne aussi bien des hommes que des femmes.

1. Introduction

La collaboration interinstitutionnelle (CII) favorise la coopération entre deux institutions ou plus dans les domaines de la sécurité sociale, de l'intégration et de la formation, en harmonisant au mieux les différents systèmes. Le but est d'améliorer les chances d'intégration en termes de formation et d'emploi. Les cantons sont responsables de la mise en œuvre de la CII.

Bien que performants individuellement, ces systèmes montrent leurs limites face aux situations interstitielles. Les différences de bases légales, de compétences, de financements ou de périmètres d'action créent des tensions aux interfaces, nuisant parfois à la cohérence et à l'efficacité de l'accompagnement.

Dans ce contexte, la Collaboration interinstitutionnelle (CII) du Valais constitue un levier clé pour une action coordonnée et intégrée. Sa mission est de favoriser, dans le respect des cadres légaux, des solutions harmonisées permettant aux bénéficiaires de réintégrer durablement le marché du travail ordinaire. Elle réunit les partenaires du premier cercle suivants :

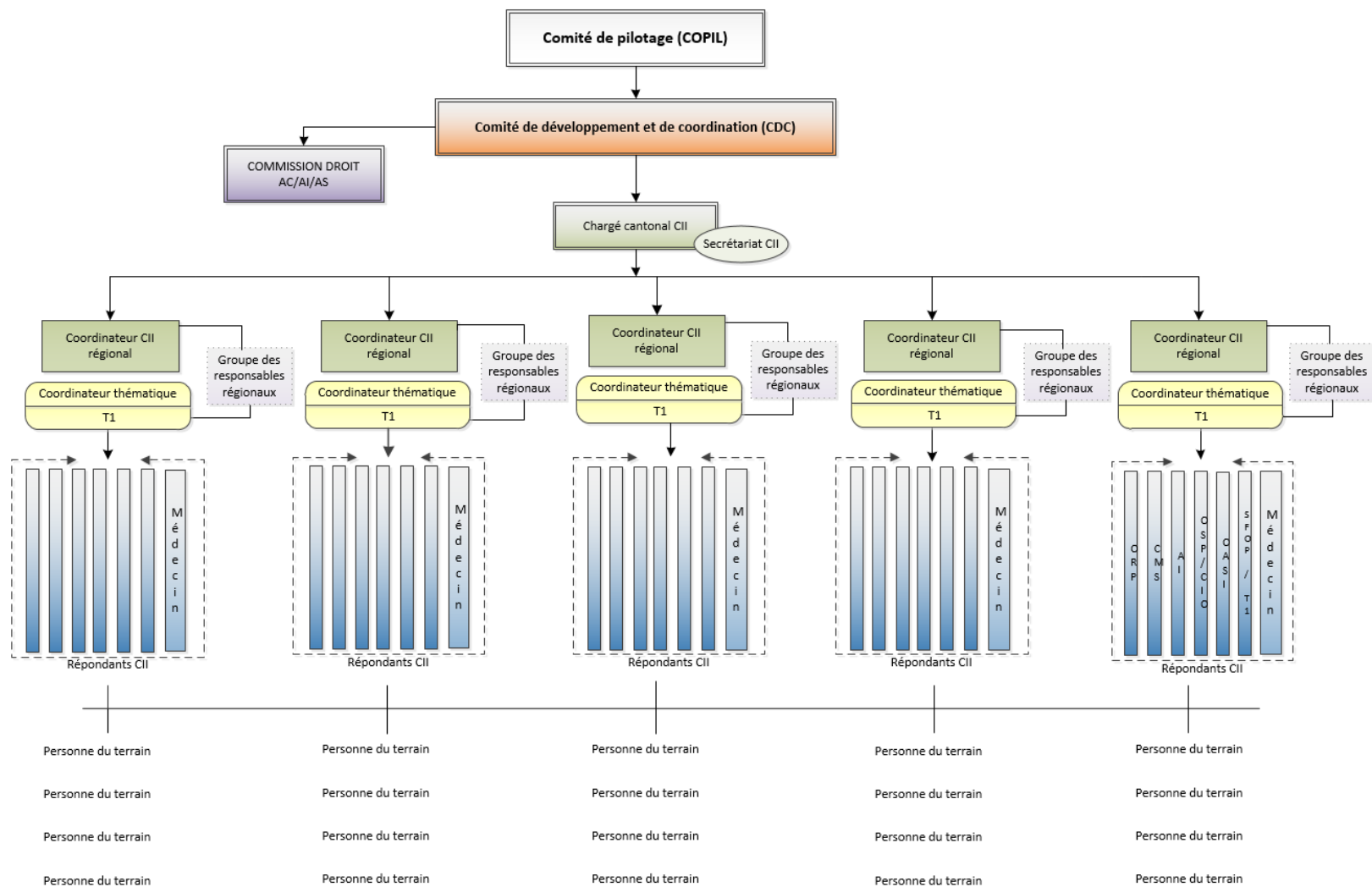
- **Le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT)**, via ses Offices régionaux de placement (ORP) et sa Logistique des mesures du marché du travail (LMMT), également organe de coordination CII ;
- **Le Service de l'action sociale (SAS)**, par son Office de coordination des prestations sociales (OCPS), son Office de l'asile (OASI) et les Centres médico-sociaux (CMS) ;
- **Le Service de la formation professionnelle (SFOP)**, avec sa Plateforme T1 ;
- **Le Service des hautes écoles (SHE)**, représenté par l'Office d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière (OSP) ;
- **L'Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI).**

2. L'année 2025 en bref

2024	2025	
302	302	situations annoncées à la CII Valais (adultes : 87 et jeunes¹ : 215) par les dispositifs partenaires CII du 1^{er} cercle
6'887	6418	personnes suivies par l'ensemble des dispositifs partenaires CII ont bénéficié d'un suivi simultané (soit 15% du nombre total de bénéficiaires)
28%	24%	des personnes relevant des ORP sont suivies par au moins 2 dispositifs simultanément, soit en plus par l'OAI, par les CMS, par l'OSP, ou par l'OASI
26%	26%	des personnes relevant de l'OAI sont suivies par au moins 2 dispositifs simultanément, soit en plus par l'ORP, par les CMS, par l'OSP, ou par l'OASI
47%	45%	des personnes relevant des CMS sont suivies par au moins 2 dispositifs simultanément, soit en plus par l'ORP, par l'OAI, par l'OSP, ou par l'OASI
35%	35%	des personnes relevant de l'OSP sont suivies par au moins 2 dispositifs simultanément, soit en plus par l'ORP, par l'OAI, par les CMS ou par l'OASI
7%	8%	des personnes relevant de l'OASI sont suivies par au moins 2 dispositifs simultanément, soit en plus par l'ORP, par l'OAI, par l'OSP, ou par les CMS
52	52	participants aux formations CII Valais organisées dans le Valais romand (43) et dans le Haut-Valais (9)
Frs. 434'206.70	Frs. 416'406.90	ont été alloués à la CII Valais (frais structurels)

¹ Les situations jeunes concernent toutes les situations signalées à la Plateforme T1, de type réseau ou complexe

3. Organisation de la CII Valais



Édition en vigueur au 01.01.2025

4. Faits marquants de l'année 2025

Cinq journées régionales CII

En 2025, cinq journées régionales CII ont été organisées à l'échelle du canton. Ces rencontres ont réuni un large éventail de partenaires institutionnels et de professionnels autour de thématiques centrales liées à l'insertion professionnelle, à la santé, à la migration et à la collaboration interinstitutionnelle. Elles ont constitué des espaces privilégiés d'échanges, de réflexion et de renforcement des synergies entre acteurs.

Plusieurs thématiques majeures ont traversé l'ensemble des journées. Les enjeux liés à la **santé mentale et à l'usure professionnelle** ont été abordés à travers des conférences spécialisées, mettant en lumière les mécanismes du stress chronique, du burnout et de la fatigue compassionnelle, ainsi que le rôle des professionnels dans la prévention et l'accompagnement des personnes concernées. Ces apports ont permis de renforcer les compétences des participants et d'offrir des outils concrets transférables à la pratique quotidienne.

La question de l'**accès au marché du travail** a également occupé une place centrale, notamment sous l'angle des **barrières linguistiques** et de l'insertion des personnes présentant des troubles psychiques. Les intervenants ont souligné l'impact déterminant des compétences linguistiques et de l'état de santé sur les parcours professionnels, tout en mettant en évidence la nécessité d'une approche coordonnée entre institutions, employeurs et dispositifs d'accompagnement.

Les journées ont par ailleurs fortement valorisé la **collaboration interinstitutionnelle**, à travers des ateliers participatifs, des tables rondes et des formats favorisant les échanges informels. Ces moments ont permis de confronter les pratiques, de mieux comprendre les rôles et contraintes de chaque dispositif, d'identifier les besoins en matière de communication et de renforcer une culture commune du travail en réseau.

Enfin, certaines rencontres se sont déroulées dans des lieux emblématiques tels que le Foyer pour candidats réfugiés des Barges à Vouvry, offrant une immersion concrète dans les dispositifs existants et mettant en lumière la diversité des mesures d'accueil, de formation et d'insertion proposées. Ces visites ont renforcé la compréhension mutuelle des réalités de terrain et rappelé l'importance d'un accompagnement global et coordonné des publics concernés.

Dans l'ensemble, les journées régionales CII 2025 ont été largement appréciées par les participants. Elles ont contribué à consolider les liens entre partenaires, à enrichir les pratiques professionnelles et à réaffirmer le rôle essentiel de la CII comme levier de cohérence, d'efficacité et d'innovation au service de l'insertion et de l'intégration socioprofessionnelle.

Etude sur les jeunes en rupture

Durant l'année 2025, l'étude sur les jeunes en rupture a progressé de manière significative avec le travail approfondi des quatre modules prévus.

Le **module 1** a été consacré à l'identification des facteurs de risque et de protection, ainsi qu'à l'analyse d'approches innovantes. Il a permis d'approfondir des exemples internationaux, notamment en Allemagne et en Australie, ainsi que des pratiques nationales issues des cantons de Berne et de Bâle-Campagne.

Le **module 2** a porté sur la cartographie du dispositif valaisan à travers l'analyse des mesures existantes et des pratiques professionnelles. À ce titre, 22 entretiens semi-directifs individuels et des entretiens de groupe ont été menés auprès de 43 personnes, complétés par une analyse documentaire. Les travaux ont couvert différents niveaux – stratégique, opérationnel, prestataires, pédopsychiatrie et justice pénale – afin d'obtenir une vision systémique de la prise en charge des jeunes.

Le **module 3**, consacré à l'analyse des expériences et trajectoires des jeunes, est en cours de finalisation. À ce stade, 15 entretiens individuels ont été réalisés (12 en français et 3 en allemand) auprès de jeunes âgés de 13 à 25 ans. Une réflexion est menée quant à la pertinence du nombre d'entretiens nécessaires pour dégager des conclusions solides.

Enfin, le **module 4** vise l'élaboration de recommandations concrètes. Il prévoit l'organisation d'un atelier bilingue destiné aux professionnels ainsi qu'un atelier spécifique pour les jeunes, actuellement planifié pour le public francophone. Ces travaux doivent permettre de formuler des pistes d'action pragmatiques et adaptées aux réalités du terrain pour les présenter au COPIL de la CII au printemps 2026.

CII du 2ème cercle² : identification des personnes ressources

Dans le cadre de l'implémentation de la CII du 2^{ème} cercle, la CII Valais a élaboré un cahier des charges à l'intention des personnes ressources désignées par leurs responsables. Deux séances d'information consacrées à la CII ont ensuite été organisées afin de présenter ce cadre et d'en préciser les modalités. Une séance équivalente a été mise en place dans le Haut-Valais en février 2026.

Certification ISO et Label Valais excellence

Début 2025, le Service de l'industrie, du commerce et du travail a obtenu la certification ISO 9001 et 14001. Les procédures CII ont été entièrement modélisées grâce à l'implication de tous les coordinateurs CII. L'audit de certification a eu lieu en février 2025. Quant au label Valais excellence, il a été obtenu dans la foulée.

Système alerte de la CII Valais

Afin de répondre aux exigences en matière de protection des données, le système d'alerte CII a évolué. Il intègre désormais une liste actualisée de l'ensemble des collaborateurs des dispositifs partenaires de la CII, précisant leur fonction et leurs coordonnées professionnelles. Par ailleurs, la mise en place d'une double authentification renforce la sécurité du système et garantit un accès protégé aux informations sensibles. Cette évolution concilie efficacité opérationnelle et haut niveau de protection des données, au service d'une collaboration interinstitutionnelle toujours plus fiable.

5. CII Jeunes

L'année 2025 poursuit la dynamique engagée les années précédentes permettant d'assurer un suivi régulier et une coordination efficace. Le nombre de signalements a fortement augmenté. En 2025, la Plateforme T1 a traité 727 situations, soit 265 de plus que l'année précédente. Ces 727 situations concernent aussi bien les situations de type réseau que les situations complexes.

En voici la provenance :

Provenance des situations	Nombre	Pourcentage
Annonces institutionnelles	606	83.3 %
Signalements privés	80	11 %
Enquête OSP (jeunes libérés scolarité obligatoire)	39	5.4 %
Réseau médical	2	0.3 %
Total	727	100 %

Voici la provenance des 606 situations institutionnelles,

Provenance institutionnelle	Nombre	Pourcentage
ORP	97	16 %
CIO et OSP	57	9.5 %
SFOP	32	5 %
OAI	17	3 %
CMS	7	1 %
OASI	5	1 %
Membres CII 2ème et 3ème cercle	391	64.5 %
Total institutionnel	606	100 %

La CII Jeunes a poursuivi en 2025 son engagement actif auprès des partenaires œuvrant en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Dans cette dynamique de collaboration et de mise en réseau, plusieurs rencontres significatives ont été organisées au cours de l'année. Une visite a notamment été effectuée à la Prison des jeunes mineurs de Pramont. Cette journée, particulièrement riche en échanges, a permis un dialogue constructif tant avec les jeunes qu'avec l'équipe éducative. Ces discussions ont favorisé une meilleure compréhension des réalités vécues et ont renforcé les liens indispensables à la mise en place de parcours d'accompagnement adaptés.

² Les partenaires institutionnels de la CII du 2ème cercle sont cités dans le chapitre Définition et Abréviation

La CII Jeunes a également rencontré la Fondation Emera, dans l'optique de développer des synergies en faveur des jeunes confrontés à des problématiques de santé. Cette collaboration vise à consolider les dispositifs de soutien et à coordonner plus efficacement les interventions autour des bénéficiaires.

Par ailleurs, une séance de présentation a été organisée avec le nouveau Bureau de conseil et d'orientation professionnelle (BCOP), rattaché à l'Office de l'asile du Valais. Cette rencontre a permis de clarifier les rôles respectifs et de renforcer la collaboration en faveur des jeunes issus du domaine de l'asile.

Enfin, l'année a été marquée par une conférence du Dr Nicolas Donzé, Chef adjoint FAMH en médecine de laboratoire à l'Institut central de l'Hôpital du Valais, consacrée à la thématique des addictions. Cette intervention a offert un éclairage scientifique et clinique contribuant à enrichir les connaissances des professionnels et à soutenir une approche préventive et coordonnée face aux enjeux liés aux comportements addictifs.

À travers ces différentes initiatives, la CII Jeunes renforce les collaborations interinstitutionnelles et promeut une prise en charge globale, cohérente et adaptée aux besoins des jeunes.

6. Formations

Journées de formation pour les nouveaux collaborateurs

Deux journées d'introduction à la collaboration interinstitutionnelle ont été organisées en Valais romand et dans le Haut-Valais. Elles ont permis de transmettre les bases théoriques de la CII, de clarifier les rôles et missions des dispositifs partenaires et d'aborder, à travers des ateliers et des situations concrètes, les enjeux liés à l'employabilité. Ces rencontres ont favorisé une meilleure compréhension des complémentarités institutionnelles et renforcé le réseau professionnel participants.

Formation aux assistants sociaux de la HES

Sollicitée par la Haute École de Travail Social, la CII Valais s'est engagée dans la formation des futurs assistants sociaux. Cette participation permet de partager l'expertise interinstitutionnelle, de renforcer les liens entre pratique et formation et de sensibiliser la

relève aux enjeux de la collaboration entre partenaires. Un investissement durable qui prépare le terrain des coopérations de demain.

Sessions de consolidation à la CII

Les sessions de consolidation CII ont visé à renforcer à la fois l'efficacité opérationnelle et la visibilité de la collaboration interinstitutionnelle. Animées par les coordinateurs, en collaboration avec les répondants CII, elles ont permis de rappeler aux assistants sociaux ainsi qu'aux conseillers ORP le processus global de la CII, les prestations disponibles et la directive ORP–CMS. Le flyer CII [Microsoft Word - Projet CII pour les nuls](#), présenté comme outil de référence, a soutenu la diffusion des informations clés et favorisé une identification plus claire de la CII comme cadre de référence.

7. CII réseau

Une situation CII réseau se caractérise par une prise en charge multi-dispositifs, un potentiel de réinsertion incertain ou confirmé et des activités adaptées disponibles. Le bénéficiaire peut présenter des facteurs de risque et des difficultés à suivre les mesures. Les moyens d'existence sont assurés à court terme. Les droits aux prestations sont clairs, mais des divergences stratégiques peuvent survenir entre les acteurs. Une prise en charge de type réseau est suffisante.

Collaboration entre l'OASI et le SICT - Personnes à protéger – permis S

Pour faire suite aux journées d'impulsion nationale 2024 et 2025 relatives aux titulaires de Permis S délivrés suite à la guerre russo-ukrainienne, le SICT, en étroite collaboration avec l'Office de l'asile (OASI) et son Bureau d'insertion professionnelle (BIP), a renforcé ses mesures visant à une intégration professionnelle des personnes employables inscrites dans les ORP.

Afin de favoriser une orientation plus ciblée vers le marché du travail, le processus de transfert des bénéficiaires vers les ORP a été structuré en plusieurs étapes. Celui-ci comprend une information préalable des bénéficiaires, une évaluation du potentiel d'employabilité fondée sur la grille CII, la prise en charge par les ORP ainsi que la réalisation d'un bilan après 6 mois puis après 12 mois en l'absence d'emploi.

Dans ce cadre, les ORP ont renforcé leurs effectifs tandis que le BIP a désigné des coordinateurs régionaux chargés d'assurer la coordination de ces transferts. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre de dossiers transférés aux ORP.

Personnes à protéger inscrites dans les ORP (avec droit et sans droit aux IC)	Total
2025	143
2024	77
2023	67
2022	38

Par ailleurs, le SICT a mis en place une nouvelle mesure intensive de préparation à l'emploi, intitulée Programme 59d TRE CV+. Elle vise à améliorer la qualité des dossiers de candidature et à renforcer l'autonomie des bénéficiaires dans la recherche d'emploi.

Pour autant qu'ils soient inscrits à l'ORP, les titulaires d'un permis S ainsi que les personnes au bénéfice d'un permis F ou B, peuvent accéder durant 3 mois aux mesures LIAS 59d, notamment aux stages pratiques ainsi qu'aux allocations sociales d'initiation au travail financés par l'OASI.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le délai pour solliciter l'activation d'une mesure LIAS 59d a été porté à 6 mois, contre 3 mois auparavant, afin d'augmenter les possibilités d'acquérir une première expérience professionnelle.

Collaboration entre les ORP et les CMS

La collaboration entre les ORP et les CMS est régie par une directive signée en novembre 2021 par les Chefs de départements de l'économie et de la formation (DEF) et de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC). Elle vise à clarifier le leadership dans la gestion des cas, à faciliter les échanges d'informations et à organiser les transitions entre dispositifs de manière fluide. En 2025³, 76 personnes ont été signalées par les ORP aux CMS et 85 par les CMS aux ORP. Cette coordination répond à la nécessité de synchroniser les efforts d'intégration pour optimiser les chances de réinsertion.

³ La région de Monthey (ORP et CMS) n'a pas répertorié les transitions

8. CII complexe

Une situation CII complexe se caractérise par une prise en charge multi-dispositifs actuelle ou imminente, un cumul de difficultés de réinsertion professionnelle malgré un potentiel identifié et des facteurs de risques complexes (santé incertaine, finances, faible niveau de formation, etc.). Les mesures actives sont difficiles à mettre en œuvre, les droits aux prestations sont flous et des divergences stratégiques peuvent surgir entre les parties prenantes. Une annonce au bureau CII est préconisée.

Exemple de prise en charge en CII complexe dans le cadre de la CII Jeunes

Le bénéficiaire, un jeune Erythréen de 21 ans est arrivé en Suisse à l'âge de 8 ans. Il présente des difficultés comportementales signalées dès l'école primaire, lesquelles ont progressivement impacté son intégration scolaire et professionnelle.

Son parcours est jalonné d'interruptions et de changements d'orientation : arrêt du cycle d'orientation, placements successifs en institutions éducatives, débuts d'apprentissages interrompus pour des problématiques relationnelles, d'agressivité, d'absentéisme et de difficulté à gérer ses émotions. Malgré la réussite de sa première année d'AFP en technique du bâtiment, les difficultés comportementales ont conduit à de nouveaux renvois. Les démarches entreprises au CIO - refonte du CV, accompagnement intensif à la recherche d'une place, activation de mesures spécifiques, contacts avec l'AI et propositions de programmes d'accompagnement – se sont parfois heurtées à des résistances ou à des absences. Malgré cela et malgré les inquiétudes au niveau de la santé, le jeune a retrouvé une place d'apprentissage pour poursuivre sa 2^{ème} année d'apprentissage d'AFP.

Toutefois, après 7 mois de formation, le contrat d'apprentissage est à nouveau résilié. Face à la répétition des ruptures (5 arrêts au total) et à l'apparition d'une fatigue importante, la priorité a été recentrée sur la santé. Une table ronde (TRO) CII Jeunes a été mise en place afin de coordonner les interventions et d'assurer une vision partagée de la situation. L'accent est désormais mis sur un suivi psychothérapeutique spécialisé, avec l'implication de la curatelle pour l'organisation d'une prise en charge psychiatrique, ainsi que le dépôt d'une nouvelle demande AI. En parallèle, un accompagnement est assuré par le CCPP et une participation aux ateliers UTJ est encouragée.

Cette approche coordonnée vise à stabiliser la situation sur le plan de la santé, condition indispensable à toute réinsertion durable, et à reconstruire progressivement un projet professionnel réaliste, adapté aux besoins et aux ressources du jeune.



Situations signalées en CII complexe

Situations adultes/jeunes	Valais	Haut-Valais	Sierre	Sion	Martigny	Monthey
Total des cas par Dispositifs Annonceurs	87	18	10	26	15	18
ORP	50	7	5 ⁴	17	13 ⁵	8
CMS	27	4	5	8	2	8
BIP/OASI	2	1		1		
OAI	3	3				
OSP/SHE	2	1				1
T1/SFOP ⁶	3	2				1

La Plateforme T1 signale peu de situations au bureau CII car elle organise des rencontres bimestrielles dans chaque région. Ces rencontres visent à échanger sur les situations des jeunes à problèmes et à les orienter vers les dispositifs appropriés, dans une optique de détection précoce et de rationalisation des ressources.

Les prestations en chiffres (toutes situations signalées au bureau CII)

La CII Valais propose **cinq types de prestations** pour les situations complexes, la TRO, l'assessment, la mesure coaching ORP-CMS, le case management CII (CM CII) et le mandat médical CII.

En 2025, **23 TRO** ont été organisées et **49 coachings ORP-CMS** ont eu lieu. Il n'y a pas eu de demande pour des mandats médicaux et des case managements.

Taux de réinsertion sur le marché du travail. Pour la mesure **coaching ORP-CMS**, le taux de réinsertion se situe à 33%. Il prend en considération toutes les situations closes par les tandems en 2025. Ce taux a diminué de 19% par rapport à celui de 2024 en raison très probablement de la situation plus tendue du marché du travail.

⁴ Une situation a été comptabilisée sous l'ORP mais signalées par la LVCC

⁵ Une situation a été comptabilisée sous l'ORP mais signalées par la LVCC

⁶ La T1 comptabilise les situations complexes dans son outil métier ESCADA, le chiffre de 3 ne reflète pas la réalité du terrain

Détection précoce. Plus de 80% des professionnels concernés par la CII utilise régulièrement le système d’alerte mis en place par la CII Valais. Le temps d’identification d’une problématique CII complexe, qui est appréhendé par la durée moyenne entre le moment où la personne démarre un suivi auprès du dispositif annonceur et celui où elle est signalée au bureau dans un délai inférieur à 6 mois, correspond à **25% des situations**. On observe une diminution de la détection précoce où plus de 36 % des situations avaient été signalées en 2024. Cette situation s’explique notamment par le temps nécessaire aux CMS pour évaluer et confirmer l’employabilité de leurs bénéficiaires. Par conséquent, les délais ont tendance à être plus longs pour les situations signalées par les CMS.

9. Conclusion

La collaboration interinstitutionnelle demeure un levier essentiel pour répondre aux défis complexes liés à l’insertion et à la réinsertion socioprofessionnelle. L’année 2025 a confirmé l’importance d’une coordination étroite entre partenaires, tant pour accompagner les situations individuelles que pour adapter les dispositifs aux réalités du terrain. Les différentes actions menées – qu’il s’agisse du renforcement du réseau, des formations, du développement d’outils ou des travaux engagés autour des jeunes en rupture – témoignent de la vitalité et de l’engagement des acteurs de la CII Valais.

En 2026, les priorités porteront notamment sur la concrétisation de certaines recommandations issues de l’étude consacrée aux jeunes en rupture. Cette année sera également marquée par des changements organisationnels liés au départ à la retraite de plusieurs personnes clés, dont le président du COPIIL de la CII. Ces transitions représenteront à la fois un défi et une opportunité pour consolider la gouvernance, assurer la continuité des collaborations et poursuivre le développement de la dynamique partenariale au service de l’insertion socio-professionnelle.



10. Définitions et abréviations

Assessment. Les teams régionaux, composés des répondants CII Valais des institutions, du collaborateur annonceur et d'un médecin délégué par le Service médical régional de l'AI (SMR) évaluent, en présence de la personne concernée, sa situation médicale, professionnelle et sociale ainsi que les ressources à disposition en vue d'établir un plan contraignant (**contrat d'objectifs**) visant à la réinsérer sur le premier marché du travail.

Bureau CII. Représente le centre de compétences de la CII. Il se compose de la chargée cantonale de la CII Valais, de cinq coordinateurs régionaux impliqués à raison de 20% chacun, des deux coordinatrices thématiques et d'une collaboratrice administrative. Il est l'interlocuteur privilégié des collaborateurs terrain.

Case management CII (CM CII). Le Pool régional de répondants CII, composé des professionnels/spécialistes nommés par les dispositifs partenaires à la CII, sous la responsabilité de son membre qu'il a désigné comme gestionnaire de cas. Ils assurent le suivi des situations complexes annoncées en vue de bénéficier d'une prise en charge conçue de façon systématique et transversale aux institutions.

Chargé cantonal CII. Assure la coordination de la CII au niveau cantonal et régional et est garant du bon fonctionnement de celle-ci.

CDC. Veille au développement de la CII en Valais et à son optimisation. Il est composé des représentants désignés par les dispositifs impliqués.

CII 2ème cercle est constituée du Service de l'application des peines et mesures (SAPEM) par son Office des sanctions et des mesures d'accompagnement (OSAMA) ou l'Établissement pénitentiaire de Crêtelongue (EPCL) ; du Service de la population et de la migration (SPM) par son Bureau cantonal de l'intégration (BCI) ; de la SUVA ; du Service de l'enseignement (SE) par son Office de l'enseignement spécialisé (OES) + Sec. II ; du Service cantonal de la jeunesse (SCJ) par son Office de la Protection de l'enfant (OPE) et par son Centre pour le Développement et de Thérapie de l'Enfant et de l'Adolescent (CDTEA) ; du Pôle de Psychiatrie et Psychothérapie de l'Hôpital du Valais (PPP) par son Service de Psychiatrie et Psychothérapie de l'Enfant et de l'Adolescent (SPPEA), son service de Psychiatrie et Psychothérapie Ambulatoire (SPPA) et son service de Psychiatrie et Psychothérapie Hospitalière Adulte (SPPHA).

Commission droit. Organe juridique composé de trois membres provenant de l'AI, du SICT, du SAS. Elle valide la prise de risque dans les limites du droit propre à chaque dispositif et décide du préfinancement, voire de la prise en charge des mesures de réinsertion par le Fonds cantonal de l'emploi.

COPIL. Organe politico-stratégique constitué des chefs de Service et des directions impliqués. Il définit et décide les orientations de la CII en Valais dans le domaine de la réinsertion socio-professionnelle.

Mesure coaching ORP-CMS. Prise en charge conjointe et coordonnée relevant du chômage et de l'aide sociale tel que le coaching intensif ou le tandem. La pratique du coaching intensif est destinée à des personnes précarisées et en fin de droit.

Les tandems, composés de conseillers ORP et d'assistants sociaux, analysent les dossiers, conçoivent et mettent en œuvre des projets de réinsertion professionnelle et sociale.

Table Ronde (TRO). Pré-évaluation globale durant laquelle les professionnels des différents dispositifs déterminent la prise en charge appropriée à la situation d'une personne. Cette dernière n'est en règle générale pas présente.

AC	Assurance-chômage	SFOP	<i>Service de la formation professionnelle</i>
AI	<i>Assurance-invalidité</i>	SHE	<i>Service des hautes écoles</i>
AIS	<i>Agenda intégration suisse</i>	SICT	<i>Service de l'industrie, du commerce et du travail</i>
AP/R	<i>Réfugiés reconnus et personnes admises à titre provisoire</i>	SMR	<i>Service médico-régional de l'OAI</i>
AS	<i>Aide sociale</i>	SPPA	<i>Service de Psychiatrie et Psychothérapie Ambulatoire</i>
BACR	<i>Bureau d'accueil des candidats réfugiés</i>	SPPPEA	<i>Service de Psychiatrie-Psychothérapie de l'Enfant et de l'Adolescent</i>
BIP	<i>Bureau d'insertion professionnelle</i>	SPPHA	<i>Service de Psychiatrie et Psychothérapie Hospitalière Adulte</i>
CCPP	<i>Centre de compétences en psychiatrie et psychothérapie</i>	SUVA	<i>Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents</i>
CDTEA	<i>Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent</i>	TM	<i>Tribunal des mineurs</i>
CDC	<i>Comité de développement et de coordination</i>	TRO	<i>Table ronde</i>
CII	<i>Collaboration interinstitutionnelle</i>		
CIO	<i>Centre d'information et d'orientation</i>		
CMCII	<i>Case management CII</i>		
CMS	<i>Centre médico-social</i>		
COCIILA	<i>Coordination des CII latines</i>		
COPIL	<i>Comité de pilotage</i>		
DEF	<i>Département de l'économie et de la formation</i>		
DSSC	<i>Département de la santé, des affaires sociales et de la culture</i>		
LACI	<i>Loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité</i>		
LIPDA	<i>Loi cantonale sur l'information du public, la protection des données et l'archivage</i>		
LPD	<i>Loi fédérale sur la protection des données</i>		
EPCL	<i>Établissement pénitentiaire de Crêtelongue</i>		
LIAS	<i>Loi cantonale sur l'intégration et l'aide sociale</i>		
LEMC	<i>Loi cantonale sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs</i>		
MMT	<i>Mesure du marché du travail</i>		
OAI	<i>Office de l'assurance-invalidité</i>		
OASI	<i>Office de l'asile</i>		
OCPS	<i>Office de coordination des prestations sociales</i>		
OES	<i>Office de l'enseignement spécialisé</i>		
OSAMA	<i>Office des sanctions et des mesures d'accompagnement</i>		
OPE	<i>Office de la protection des enfants</i>		
ORP	<i>Office régional de placement</i>		
OSP	<i>Orientation scolaire, professionnelle et de carrière</i>		
PAI	<i>Programme pilote Préapprentissage d'intégration</i>		
PPP	<i>Pôle de Psychiatrie et Psychothérapie de l'Hôpital du Valais</i>		
REMC	<i>Règlement sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs</i>		
SAPEM	<i>Service de l'application des peines et des mesures</i>		
SAS	<i>Service de l'action sociale</i>		
SCAI	<i>Section classe d'accueil et d'intégration</i>		
SCI	<i>Service cantonal de l'informatique</i>		
SCJ	<i>Service cantonal de la jeunesse</i>		
SE	<i>Service de l'enseignement</i>		

Organisation de la CII Valais

Membres du Comité de pilotage (COPIL)

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de Service du SICT
M. Jérôme Favez, chef de Service du SAS
Mme Tanja Fux, cheffe de Service du SFOP
M. Martin Kalbermatten, directeur de l'OAI Valais
M. Yves Rey, chef de Service du SHE
M. Roland Favre, Président du CDC dès le 1^{er} janvier 2023, OCPS, SAS (voix consultative)
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII (voix consultative)
Mme Lory Bracci, secrétaire-assistante

Membres du Comité de coordination et de développement (CDC)

M. Roland Favre, Président, OCPS, SAS
Mme Marie-France Fournier, OAI Valais
M. David Fellay, PP, SICT
M. Brice Melly, OASI, SAS
Mme Régula Giovani, OAI
Mme Sophie Martin, CMS
Mme Aian Jaffe, SFOP
M. Cédric Vergère, OSP
M. Alain Zumofen, LMMT, SICT
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII
Mme Lory Bracci, secrétaire-assistante

Membres de la Commission droit

M. Peter Kalbermatten, Président, chef de Service du SICT
M. Jérôme Favez, chef de Service du SAS
M. Martin Kalbermatten, directeur de l'OAI Valais
Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale de la CII
Mme Lory Bracci, secrétaire-assistante

Membres du bureau CII

Mme Anne Beney Confortola, chargée cantonale CII
Mme Paula Pereira, CMS
Mme Arlette Délèze-Devanthery, OSP, SHE
Mme Margot Brunner-Finelli, Plateforme T1, SFOP
Mme Anne Meunier, OASI, SAS
Mme Marie-Noëlle Besson-Carron, OAI
M. Sven Brenner, BIP, SAS
M. Emir Salman, ORP, SICT
Mme Lory Bracci, secrétaire-assistante